

C'est pour faciliter la mise en pratique de cet enseignement que nous estimons qu'il y aurait un intérêt majeur à réaliser une véritable codification des droits et devoirs des médecins, en s'inspirant des sources que nous avons énumérées et en y ajoutant les principes de morale admis unanimement.

Tout cet ensemble constituerait un véritable programme, un plan unique pour toutes les Ecoles.

Cet enseignement devrait être organisé dans toutes les Facultés de médecine du monde, de façon que tous les médecins soient empreints de la formation croix rouge ».

---

*Pro Infancia y Juventud*, Junta provincial de protección de Menores, Barcelona, n° 1, juillet 1950.

Il s'agit du premier numéro d'une revue spécialisée que publie l'œuvre pour la protection des mineurs de Barcelone.

A signaler l'étude de M. Hans Oller intitulée « Education dans les maisons d'enfants protégés » dans laquelle, après avoir étudié les principes qu'il estime être à la base d'une éducation fonctionnelle, il analyse l'influence que peut exercer la littérature sur le développement du sentiment d'humanité. D'où l'importance, dont se préoccupe, de son côté, la Croix-Rouge de la Jeunesse, d'une littérature enfantine appropriée.

Mentionnons également les notes de M. Gomez del Cerro sur les nouvelles techniques d'analyse psychique du comportement infantin et, en particulier, le « test de l'arbre » selon les indications du psychologue Karl Koch.

La même œuvre de protection des mineurs publie un « Mémoire » sur le travail qu'elle a accompli durant l'année 1949, ouvrage qui contient des notes pédagogiques et sanitaires sur la situation de l'enfance.

*Boletín de la Oficina sanitaria panamericana*, Washington 8 DC, mai 1950, n° 5. « L'enquête sociale et les problèmes de la réadaptation des enfants atteints de poliomyélite », par Alicia Lara, sous-chef du Département médico-social de l'hôpital pour enfants de Mexico.

« Au Mexique, comme ailleurs, le travail social est une profession nouvelle, et l'assistance sociale un champ où peuvent exercer leur activité les institutions de secours officielles et privées. L'assistante sociale, qui connaît à fond les moyens de secourir les personnes